



Informations concernant la gestion future de vos droits d'auteur

Cher membre du Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ),

Grâce à notre partenariat avec le CMAQ, COVA-DAAV (Copyright Visual Arts) gère actuellement les redevances de droits d'auteur pour un certain nombre d'entre vous. À compter du 1er janvier 2026, la représentation ne se fera plus par l'intermédiaire du CMAQ. **Les membres du CMAQ qui souhaitent continuer à faire gérer leurs droits d'auteur par la COVA-DAAV ou qui souhaitent adhérer à la COVA-DAAV devront, individuellement, devenir membres affiliés de notre collectif.** En tant qu'artiste du CMAQ, vous avez la possibilité d'adhérer directement, sans frais d'inscription de 75 \$, grâce à notre partenariat passé avec le CMAQ. Si vous êtes intéressé, nous vous demandons de prendre connaissance des critères d'affiliation qui doivent être remplis pour devenir membre directement de COVA-DAAV.

Critères d'affiliation

Pour devenir membre affilié de COVA-DAAV, vous devez :

- Être un artiste/ayant droit/succession disposant d'œuvres pouvant faire l'objet d'une licence.
- Fournir au moins cinq (5) exemples d'expositions ou de reproductions importantes qui auraient pu, à la seule discrétion de COVA-DAAV, faire l'objet d'une licence (par exemple, expositions publiques, reproductions dans des livres, magazines, films ou à la télévision). *Les exemples récents et anciens sont admissibles.*

Prochaines étapes

Si vous souhaitez devenir membre affilié de COVA-DAAV :

1. Remplissez le formulaire d'affiliation (ci-joint) dans son intégralité, y compris votre numéro d'assurance sociale et vos coordonnées bancaires.
 - a. Ce formulaire doit être rempli et les coordonnées bancaires doivent être fournies avant le 23 décembre 2025. Les demandes incomplètes ne seront pas prises en considération.
 - b. *Si vous avez des préoccupations en matière de confidentialité, vous pouvez fournir ces informations par téléphone au 613-790-0309, du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h.*
 - c. *Les artistes du CMAQ n'ont pas à payer les frais d'inscription additionnels de 75\$*

COVA-DAAV – CARCC, 2 avenue Daly, bureau 280, Ottawa, ON, Canada, K1N 6E2
courriel : communications@cova-daav.ca Web : www.cova-daav.ca

2. **Si la demande est approuvée** par COVA-DAAV, le demandeur doit transférer par voie électronique les frais d'affiliation annuels de **50 \$ avant le 31 décembre 2025** pour pouvoir bénéficier du versement annuel des redevances pour 2026.

Vous trouverez ci-joint le formulaire officiel de demande d'affiliation. Si vous avez des questions concernant votre affiliation actuelle ou future à COVA-DAAV, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse communications@cova-daav.ca.

Nous sommes ravis à l'idée de vous représenter !

Cordialement,

COVA-DAAV